

Comptes administratifs et de gestion eau et assainissement:

Adoptés à l'unanimité, avec un excédent global en fin d'exercice de :

Eau : 30.956,47 €

Assainissement : 10.569,04 €

Le compte de gestion du Receveur est votée à l'unanimité.

Budgets primitifs eau et assainissement :

Le budget du service de l'eau s'élève à 66.920 € pour la section d'exploitation et à 9704 € pour la section investissement

Le budget du service de l'assainissement s'élève à 70.614 € pour la section exploitation et à 60.836 € pour la section investissement.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 : Budget service eau

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 25.826,56 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	25.826,56 €
A) Excédent au 31.12.05	
Apurement du déficit	
Réserves réglementées	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	0€
Solde disponible :	
Affectation complémentaire en réserve	
Affectation à l'excédent reporté (002)	25.826,56 €
B) Déficit au 31.12.05	
Déficit à reporter	0 €

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 - service assainissement

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 31 318.30 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	31 318.30 €
A) Excédent au 31.12.05	
Apurement du déficit	
Réserves réglementées	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	20 749.26€
Solde disponible :	
Affectation complémentaire en réserve	
Affectation à l'excédent reporté (002)	10 569.04 €
B) Déficit au 31.12.05	

Service communal de l'eau : Fixation des tarifs 2007

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

arrête les tarifs suivants :

- Prix de l'eau : 0,58 €/m³ HT
- Le terme fixe par branchement : 18,50 €HT
- Le forfait pour étalonnage : 155,00 €HT
- Le forfait pour jaugeage : 40,00 €HT

rappelle que les frais de branchement sont à la charge du demandeur.

Service communal d'assainissement : Tarif 2007

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

arrête le prix de la redevance d'assainissement à 0,95 €H.T. le m³,

rappelle que les frais de branchement sont à la charge de demandeur après acceptation du devis.

Participation pour raccordement à l'égout

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place du réseau d'assainissement, l'article L. 1331-7 du Code de la Santé Publique prévoit que "les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auquel ces immeubles doivent être raccordés peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation".

Il rappelle que cette participation a été instituée mais qu'il convient d'actualiser son montant et de distinguer les logements individuels et collectifs.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

FIXE le montant de la participation pour raccordement à l'égout, pour les immeubles neufs et les immeubles faisant l'objet d'une extension ou d'un réaménagement lorsqu'il peut être établi qu'ils auraient rendu nécessaires des dispositifs individuels d'assainissement plus importants que ceux correspondant aux rejets d'eau usée des constructions préexistantes, à :

- 1.500 euros pour les logements individuels
- 750 euros pour les logements collectifs

Frais de personnel 2007 des services d'eau et d'assainissement

- Considérant que le personnel communal est mis à disposition des services d'eau et d'assainissement,
- Considérant que le personnel est rémunéré sur le budget communal et qu'il convient de fixer une compensation financière de la part des dits services,
- Considérant que la compensation due au titre de l'année 2007 n'a pas été versée,

à l'unanimité, le Conseil municipal,

fixe la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la façon suivante :

- service de l'eau : 4.813,00 €
- service de l'assainissement : 6.842,05 €

Travaux réseau d'eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de réaliser une nouvelle tranche de remplacement de 11 branchements plomb, rue d'Albret et Peyrounat pour un montant de 13.510,00 €HT,
Sollicite les subventions les plus larges du Conseil Général.

Lotissement Suberlanne – compte administratif :

Le compte administratif du Lotissement Suberlanne est équilibré en recettes et en dépenses pour le montant de 50.172,31€ Ce budget est adopté à l'unanimité.

Le compte de Gestion du Receveur est voté à l'unanimité.

Clôture du budget du lotissement « Suberlanne »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Considérant que les travaux du lotissement sont achevés
- Considérant le Compte Administratif 2006 et ses annexes,

décide de clôturer de façon définitive le budget du lotissement Suberlanne

Camp de tourisme :

Section Investissement	Recettes	15 000 €
	Dépenses	10.019,76 €
	Excédent	4.980,24 €

Section Fonctionnement :	Recettes	18 500 €
	Dépenses	9194,12 €
	Excédent	9305,88 €

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité, de même pour le compte de gestion du Receveur.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 : Camp de tourisme

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006, ce jour,
 - Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006,
 - Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 9 305.88 €
- Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	9305.88 €
A) Excédent au 31.12.05	
Apurement du déficit	
Réserves réglementées	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	0€
Solde disponible :	
Affectation complémentaire en réserve	
Affectation à l'excédent reporté (002)	9 305.88 €
B) Déficit au 31.12.05	
Déficit à reporter	0 €

Traversée d'agglomération :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant au marché de la SACER pour une plus value des scellements de pavés (21.715 €) qui bénéficie d'une subvention à 35%, et pour le remplacement des caniveaux de la place (11.850 €).

Le Conseil autorise également la signature d'une convention de mandat avec le Conseil Général pour permettre la prise en charge par le département de l'enrobé et des caniveaux à remplacer.

Convention d'affectation d'un panneau de scores

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général est susceptible d'attribuer un panneau de scores électroniques aux Communes accueillant une équipe évoluant au niveau national. Le stade de Lestelle-Bétharram pourrait ainsi bénéficier de cette opportunité puisque l'équipe de l'AGL XIII est en division Nationale 3

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des termes de la convention,

Approuve la convention d'affectation d'un panneau de scores pour le stade communal,

Autorise le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus